

GRÉSIVAUDAN

BERNIN

L'arbre de la discorde

Un différent s'est élevé dernièrement entre un résident du village et la municipalité, au sujet de l'abattage d'un arbre, vénérable épicéa que la commune a décidé de couper pour des raisons de sécurité. Un avis que conteste Pierre Giroud, l'ancien propriétaire du terrain sur lequel cet arbre a poussé.

Ayant vendu à la commune cette bande de terrain qui longe sa propriété, Pierre Giroud admet qu'il n'a plus aucun droit sur la gestion de cette parcelle, mais avance son droit à la reconnaissance d'un patrimoine. Car selon lui, cet arbre a une histoire.

Il aurait été planté par un jeune combattant rescapé de la guerre de 14/18. En permission à Bernin après une longue convalescence à la suite d'une blessure, ce serait pour saluer l'Armistice que le jeune soldat aurait planté cet épicéa.

■ Touché par la foudre

Pierre Giroud argumente que trois générations de sa famille ont tenu à respecter l'existence de cet arbre, souvenir qui pourtant a été malmené par la nature, puisqu'il a reçu trois fois la foudre ce qui a eu pour résultat de lui donner une forte inclinaison.

« Je l'ai toujours vu penché », argumente Pierre Giroud, qui estime que cette inclinaison n'est pas dangereuse. Ce qui n'est pas du tout l'avis de l'expert des tribunaux qui a rendu son rapport dernièrement. Un avis d'expert qui a décidé la commune à abattre cet épicéa, qu'elle juge par ailleurs en mauvaise santé.

Mercredi dernier, seule la pluie a découragé les représentants des services techniques à passer à l'action. Un répit qui devrait être de courte durée avec le retour du beau temps.

M.M.



Le sapin épicéa, objet du litige.